

# PRÉVENIR LES EFFETS DES *horaires atypiques* SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Réf : SSCT-007

## OBJECTIFS

► Comprendre les effets des horaires atypiques pour prévenir leurs effets sur la santé des salariés

## PUBLIC

► Membre du CSE et de la commission SSCT  
► DS, représentant syndical

## PRÉREQUIS

► Avoir suivi la formation SSCT niveau 1  
► Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale

*Personne en situation de handicap, contactez-nous : [questionhandicap@syndex.fr](mailto:questionhandicap@syndex.fr)*



LE **plus**  
SYNDEX

Une approche physique et physiologique des horaires atypiques

Réalisation d'un mémoire pratique

Réf. SSCT-007

**2 jours** (7h)

**800€** en inter  
Intra : sur devis

## PROGRAMME

### 1. Quel est le cadre réglementaire relatif aux horaires atypiques ?

- La législation en vigueur sur les horaires atypiques
- Les horaires atypiques dans le cadre de la prévention des risques professionnels

### 2. Identifier les conséquences des horaires atypiques sur la santé et la vie sociale

- L'horloge humaine et son fonctionnement
- Les effets physiques et psychologiques liés aux dérèglements des rythmes de vie

*Présentation de schémas, photos, diaporamas. Échanges à partir des expériences et connaissances des stagiaires. Travail en sous-groupes à partir d'articles de presse ou de publications scientifiques : synthèses, analyses critiques, points saillants.*

### 3. Identifier les actions possibles pour prévenir les effets des horaires atypiques.

- Connaître le rôle du médecin du travail en matière de prévention et de suivi des effets des horaires atypiques.
- Définir les points de vigilance à considérer lors d'une négociation syndicale ou d'une consultation des instances sur ce sujet.
- Identifier les actions de prévention à porter dans les instances SSCT

*Élaboration collective d'un « mémo » à l'usage des IRP*

*Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation*